

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2014/72

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

L'An deux mille quatorze et le mardi 9 décembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAV, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

REÇU

Présents suppléants :

le 12 DEC. 2014

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Secrétaire de séance : Mme MOURTEROT

OBJET : OM - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

Le Président rappelle le dispositif des emplois d'avenir. Il vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le Président rappelle qu'actuellement la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a créé quatre emplois d'avenir, trois sur le service « OM » et un sur le service « Tourisme ».

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'avenir supplémentaire dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Service OM : agent de collecte/gardien de déchetterie
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

Le Président précise que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2015.

Le Président entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions décrites dans le présent rapport

AUTORISE, M. le Président à intervenir à la signature des conventions avec l'Etat et des contrats de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

AUTORISE M. le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

**TABLEAU
DES
EFFECTIFS**

Grade/Fonction	Catégories	Effectifs théoriques au 01/10/14	Modifications		Augmentat° tps de travail	Effectifs théoriques au 01/01/15
			Date	Supression ou création		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Territorial	A	1				1
Adjoint administratif 2ème classe	C	1				1
TOTAL		2				2
FILIERE ANIMATION						
Animateur Principal 1ère classe	B		01/01/2015	+1		1
Animateur	B		01/01/2015	+1		1
TOTAL		0				2
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	2				2
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	7				7
Adjoint Technique 1ère classe	C	0				0
Adjoint Technique 2ème classe	C	6				6
TOTAL		15				15
FILIERE SOCIALE						
Agent social 2ème classe à 17,5 H	C	3				3
TOTAL		3				3
PERSONNEL EN CDI						
Chargé de mission au Tourisme	A	1				1
Chargé de mission au Patrimoine	A	1				1
PERSONNEL EN CDD						
DGS	A	1				1
Chargé de développement Social	A	1				1
Ass de conservat° 2ème classe	B	1				1
Emplois avenir	C	4	01/01/2015	+1		5
Adjoint Technique 2ème classe - contractuel à temps partiel	C	1				1
Chargé de mission Rythme scolaire	A	1				1
TOTAL		11				12
TOTAL GENERAL		31				34



REÇU

le 12 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
CLORON S E MARIE